



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Voirie forestière : 47 % des traverses montrent des signes de dégradation

Saint-Pascal, le 2 octobre 2023- L'inspection de 206 traverses de cours d'eau (ponts et ponceaux) situées sur les chemins forestiers des terres publiques de son territoire a permis à l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) de constater que 47 % des infrastructures observées présentent des signes de dégradation et que 35 % de celles-ci constituent d'importantes entraves à la circulation des poissons. Parmi les traverses défectives, 18 % sont dans un état critique.

Pour mener son étude-terrain au cours de l'été 2021, l'équipe d'OBAKIR a effectué 25 jours de caractérisation sur des chemins forestiers des bassins versants des rivières Ouelle, du Loup et Verte. Le projet visait l'obtention d'un portrait global de l'état des traverses forestières afin d'en évaluer l'impact éventuel sur les cours d'eau et les habitats fauniques. OBAKIR s'est intéressé plus particulièrement à l'habitat de l'omble de fontaine, une espèce sensible à la dégradation de son environnement. Le travail effectué a permis l'élaboration d'une base de données géospatiale répertoriant les traverses, ainsi que l'obtention de renseignements essentiels à la priorisation d'éventuelles interventions.

« La voirie forestière n'est pas sans impacts sur les rivières, les ruisseaux et sur l'habitat des espèces aquatiques. Selon leur état de préservation, la qualité de leur implantation ou la fréquence de leur utilisation, les traverses des chemins forestiers sont susceptibles d'accroître l'apport externe de particules de sol dans les cours d'eau et d'en modifier le débit. Ils deviennent ainsi des obstacles à la circulation des poissons vers leurs zones d'alimentation ou de reproduction. », explique Antoine Plourde-Rouleau, biologiste et directeur général d'OBAKIR.

OBAKIR recommande une gestion intégrée de la voirie forestière qui tiendrait compte de l'utilisation réelle ou prévue des chemins en terre publique. Une identification précise des chemins forestiers est nécessaire et, pour ceux dont l'utilisation est fréquente, une inspection régulière des traverses doit être assurée afin de limiter l'impact sur les milieux hydriques. « Dans le cas de chemins forestiers peu fréquentés ou abandonnés, la fermeture du chemin ou le démantèlement des traverses est souvent la meilleure solution pour minimiser les impacts environnementaux. », précise Antoine Plourde-Rouleau.

OBAKIR a réalisé un document d'information qui propose des solutions d'aménagement pour les chemins peu fréquentés ou utilisés de façon temporaire. L'organisme de bassins versants espère également que la base de données réalisée grâce au travail de son équipe deviendra un outil de référence utile aux différents intervenants, notamment pour évaluer et prioriser les besoins financiers liés à l'entretien de ces infrastructures. OBAKIR souhaite également que les informations concernant les interventions futures touchant les traverses de chemins forestiers y seront colligées.

Rappelons qu'au Québec, l'entretien des chemins forestiers repose sur le principe d'utilisateur-payeur. Or, il n'existe pratiquement pas d'encadrement légal des travaux d'entretien ou de réfection des chemins, des ponts et des ponceaux. Ainsi, ce serait à peine 25 % du réseau de chemins construit pour l'extraction de bois qui serait entretenu.

La réalisation du projet *État de la voirie forestière sur le territoire d'OBAKIR* a bénéficié du soutien financier du programme *Amélioration de la qualité des habitats aquatiques* (AQHA) de la Fondation de la Faune du Québec.

- 30 -

Pour information :

OBAKIR

Antoine Plourde-Rouleau

direction@obakir.qc.ca

(418) 492-6135 poste 105